



BULLETIN N°3 / OCTOBRE 2021

CARNET DE ROUTE



SAINT BONNET LES ALLIER

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	p 3
<i>Trombinoscope</i>	p 4
<i>Commissions</i>	p 5 - 6
<i>Incivilités et Dégradations</i>	p 7
<i>Brèves du Village</i>	p 8 - 9
<i>Réponses à vos Questions</i>	p 10 - 11
<i>CCAS</i>	p 12 - 13
<i>Brèves de Travaux</i>	p 14 - 15
<i>La Salle Polyvalente</i>	p 16 - 17
<i>Bibliothèque</i>	p 18
<i>La Maternelle et Protocole Covid</i>	p 19 - 21
<i>Les Associations</i>	p 22 - 25
<i>Billom Communauté</i>	p 26 -28
<i>Budget Communal</i>	p 29 - 33
<i>Rappels</i>	p 34
<i>Etat Civil</i>	p 35

Le mot du Maire à ses citoyens...

Chères St Bonnetoises, chers St Bonnetois,

Nous venons de vivre et nous vivons encore des moments sans précédent dans notre histoire, mais cette période a été aussi celle des rapprochements humains et de l'entraide.

Notre équipe municipale a été et restera à vos côtés pour vous aider, vous épauler dans les moments difficiles mais aussi pour vous en faire vivre des meilleurs.

C'est pour cela que nous avons décidé de créer un comité des fêtes il y a quelques mois. Cette association a pour but de vous apporter de nouvelles animations, festivités ou manifestations diverses en complément de celles déjà proposées par les 2 associations historiques de notre village. Ainsi les soirées du 13 juillet et celle du 11 septembre furent de réels succès avec 233 repas servis lors de cette dernière.

Vous avez pu constater que les travaux sur la RD81 sont terminés et que nous avons tenu compte de vos souhaits en faisant installer des ralentisseurs par le conseil départemental.

Cet aménagement sera complété au printemps par des plantations florales et végétales ce qui embellira la rue la plus passante de notre village.

Nous allons aussi continuer les illuminations de Noël, par l'achat progressif de matériel afin d'égayer nos rues.

Notre projet le plus important est bien évidemment celui de la rénovation de la salle des fêtes qui va faire peau neuve à partir de la fin d'année. Ce gros dossier en est à l'étape des appels d'offres où nous allons choisir les meilleurs artisans qui vont pouvoir mettre en œuvre nos idées et celles de notre cabinet d'architecte. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos choix dans le prochain bulletin municipal.

L'ensemble de ces projets se fait sans augmentation d'impôt, avec le concours des collectivités locales, départementales et régionales auprès desquelles nous avons obtenus des subventions.

Ce nouveau bulletin municipal se concrétise, quant à lui, grâce au soutien de vos entreprises locales que je tiens particulièrement à remercier pour leurs contributions.

Nous restons à votre écoute pour vos souhaits ou doléances, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous sommes à votre disposition.

Je vous souhaite de passer une bonne fin d'année en prenant soin de vos proches et des personnes qui vous sont chères.

Respectueusement,

Émeric Decombe

Maire de Saint Bonnet-lès-Allier



MAIRE
EMERIC DECOMBE
41 ans
Courtier en assurances



2e Adjoint
PATRICK AMBLARD
50 ans
Agent ENEDIS

1ère Adjointe
MARYSE TARRIT
63 ans
Retraitée



3e Adjoint
FABRICE DUMONT
45 ans
Cadre en Systèmes
d'Informations



CONSEILLERE
EVELYNE SAURET
66 ans
Retraitée



CONSEILLER
MANUEL FERREIRA
53 ans
Coordinateur Transports



CONSEILLERE
CELINE AUXERRE
46 ans
Employée Administrative



CONSEILLER
DIDIER LABONNE
48 ans
Agent Hospitalier



CONSEILLERE
SABRINA BONHOMME
39 ans
Commerçante
Esthéticienne



CONSEILLERE
ELISE MEUNIER
38 ans
Employée
Administrative



CONSEILLER
PHILIPPE DOMAS
66 ans
Retraité



*Votre équipe
municipale*

COMMISSIONS EXTERNES ET INTERNES

COMMISSION	MEMBRES
Communauté de Communes Billom Communauté	<i>Membre titulaire</i> : Emeric DECOMBE <i>Membre suppléant</i> : Maryse TARRIT
Regroupement pédagogique Pérignat-St Bonnet	Emeric DECOMBE Sabrina BONHOMME Elise MEUNIER
Conseil d'Administration de l'ALSH de Pérignat sur Allier Môm en Loisirs	<i>Membres titulaires</i> : Sabrina BONHOMME Elise MEUNIER <i>Membre suppléant</i> : Maryse TARRIT
Comité local du Bassin d'emploi de Billom/Vertaizon - Mission Locale et Pôle Adulte	<i>Membre titulaire</i> : Sabrina BONHOMME <i>Membre suppléant</i> : Maryse TARRIT
SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz)	<i>Membre titulaire</i> : Patrick AMBLARD <i>Membre suppléant</i> : Elise MEUNIER
SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand)	<i>Membre titulaire</i> : Fabrice DUMONT <i>Membre suppléant</i> : Didier LABONNE
SIAEP-SBL (Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau de la Basse Limagne	<i>Membre titulaire</i> : Fabrice DUMONT <i>Membre suppléant</i> : Didier LABONNE
SBA	Emeric DECOMBE
SEMERAP	<i>Représentant</i> : Patrick AMBLARD
EPF-SMAF (Etablissement Public Foncier – Syndicat Mixte d'Action Foncière)	<i>Membre titulaire</i> : Emeric DECOMBE <i>Membre suppléant</i> : Philippe DOMAS
C.I.I.D (Commission Intercommunal des Impôts Directs)	<i>Membres titulaires</i> : Maryse TARRIT, Laurent BRAJOU, Elise MEUNIER, Céline AUXERRE, Didier LABONNE, Stéphane ROBINET <i>Membres suppléants</i> : Fabrice DUMONT, Patrick AMBLARD, Philippe DOMAS, Evelyne SAURET, Sabrina BONHOMME, Isabelle DAFFIX
C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)	Maryse TARRIT Hélène HERNANDEZ
Correspondant Défense – Affaires Militaires	Maryse TARRIT
Référénts Ambroisie	Patrick AMBLARD Emeric DECOMBE
Révision des listes électorales	<i>Membre titulaire</i> : Evelyne SAURET <i>Membre suppléant</i> : Manuel FERREIRA

COMMISSIONS

COMMISSION	MEMBRES
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)	Emeric DECOMBE (Président) Maryse TARRIT (Vice-Présidente) Elise MEUNIER Manuel FERREIRA Céline AUXERRE
Commission d'appel d'offres (C.A.O) ou d'ouverture des plis	<i>Membre de droit :</i> Emeric DECOMBE <i>Membres titulaires :</i> Fabrice DUMONT Maryse TARRIT Patrick AMBLARD <i>Membres suppléants :</i> Manuel FERREIRA Didier LABONNE Céline AUXERRE Evelyne SAURET
Commission du Budget et des Finances	Emeric DECOMBE Didier LABONNE Fabrice DUMONT Evelyne SAURET Manuel FERREIRA Hélène HERNANDEZ Maryse TARRIT
Commission Urbanisme, Bâtiments communaux, Voirie et Aménagement de l'Espace	Maryse TARRIT Céline AUXERRE Patrick AMBLARD Didier LABONNE Elise MEUNIER Fabrice DUMONT
Commission Communication, Culture et Vie associative	Sabrina BONHOMME Maryse TARRIT Manuel FERREIRA
Référents salle polyvalente (état des lieux, visite,...)	<i>Référent titulaire :</i> Fabrice DUMONT <i>Référents suppléants :</i> Didier LABONNE, Manuel FERREIRA
Référents personnel communal du service technique	<i>Référents titulaires :</i> Sabrina BONHOMME pour Cathy CRUEIZE Patrick AMBLARD pour Sylvain MAYET Emeric DECOMBE pour Hélène HERNANDEZ <i>Référent suppléant pour les 3 agents :</i> Maryse TARRIT

GEDIMAT

Boulevard Verdier

Horaires
du LUNDI au VENDREDI
7h30-12h00 13h30-18h00

SAMEDI
8h00-12h00

7, ROUTE DU PONT
63800
PÉRIGNAT-SUR-ALLIER

04 73 73 04 04



Pour le plaisir de ne rien cuisiner,
Double en K s'occupe de tout !
Traiteur à domicile - événementiel

☎ 06 68 68 78 80
doubleenk63@gmail.com - doubleenk

Y.F.DEV

Electricité Générale
Climatisation, Pompe à Chaleur

Yannick Faure

07.64.86.52.67

yfa @ yf-dev.com

Auvergne, 63

Auvergne 63



Instagram



MITSUBISHI
ELECTRIC

HEIWA

LG

Électricité Générale
Alarme Intrusion
Climatisation ...



INCIVILITES et DEGRADATIONS

INCIVILITES

Le village est régulièrement **souillé par des déjections animales**, les crottes de chien sont partout présentes sur les **parkings**, le pourtour du **monument aux morts** et même **devant les habitations** ; il n'est pourtant pas compliqué de se munir d'un petit **sac** de récup ou acheté à bas prix pour **ramasser et jeter**.

C'est tout simplement un **geste de respect pour les riverains** qui en plus de la **vue** et de l'**odeur** ont le risque de **marcher dedans !**

De la même façon, plusieurs **chevaux** laissent la trace de leur passage dans nos **rues**, et si le **crottin** est un bon fertilisant, il n'a rien à faire au milieu du bitume.

Avant de poser des **interdictions** et procéder à des **verbalisations**, ce que nous ferons sans hésitation, nous vous demandons d'être plus **rigoureux lors de vos balades avec vos animaux, MERCI pour vos efforts !**

*Mon humain est propre
et bien élevé, il ramasse
mes*



DEGRADATIONS

Des **dégradations volontaires** sur les **bâtiments communaux** sont régulièrement commises, ce qui nous a amené à **protéger l'entrée de la bibliothèque et le défibrillateur**, par la pose d'une **caméra**.

En un an, les **serrures de la bibliothèque** ont du être réparées plusieurs fois avant de devoir les changer. Les vitres de la **salle polyvalente et de la cantine** ont également été **brisées**.

Le **chemin piétonnier** reliant la Prade à la croix Férit, est également endommagé par l'obstination d'un usager à emprunter cet itinéraire avec un **engin tracté et customisé** ; son passage provoque des **cassures importantes** sur le sentier. Cet état de fait a conduit le conseil municipal à décider d'un **arrêté d'interdiction à tout véhicule motorisé**.

Pour rappel ce chemin est en place depuis 6 mois seulement!

Tout cela a un coût pour la commune, outre le temps que M. Sylvain passe à réparer, l'argent de vos impôts doit trouver une bien meilleure utilisation !

BREVES du VILLAGE



Enfin !!

Après de longs mois d'attente, **notre cimetière a retrouvé sa croix !!** Retraillée et posée, non sans quelques acrobaties, par les **tailleurs de pierre des ateliers de Volvic**, elle a été légèrement déplacée sur la droite, afin de dégager l'allée centrale et prévenir d'autre accident.

Fin le "15 rue de la Croix Férit"

A partir de 2015 et depuis leurs installations, les habitants de ce lotissement débouchant sur la croix Férit, avaient TOUS pour UNIQUE et MEME adresse : Le 15 rue de la Croix Férit.

La rue a été nommée et chaque logement a maintenant son adresse dédiée : rue des Terrasses de la Challe.



En raison des **futurs travaux** prévus dans notre **salle polyvalente**, celle-ci sera indisponible à la location jusqu'en mai-juin 2022. Toutefois, si vous souhaitez organiser un **événement festif chez vous ou ailleurs**, nous vous proposons la mise à disposition de matériel :

Un lot avec : une table et 6 chaises au tarif de 5 €

Pour que plusieurs personnes puissent en profiter sur une même date, la **quantité maximale est de 10 lots par famille**, évidemment cette proposition est **réservée aux habitants du village**.

Les **chèques** devront être établis à l'ordre du **trésor public**, une **caution de 150€** sera demandée.

Réservation et renseignements en mairie ou auprès de vos élus.



BREVES du VILLAGE

DEFIBRILLATEUR OBLIGATOIRE

Suite aux **directives gouvernementales obligeant** les communes disposant d'un établissement recevant du public (ERP) à équiper ceux-ci d'un **défibrillateur (DAE)**, nous l'avons acheté et installé sous **bonne surveillance (caméra)** à côté de l'**entrée de la bibliothèque**. Nous pensons à l'avenir équiper la mairie.



Sylvain Mayet

Outre ses qualités techniques, Sylvain est toujours partant pour égayer les festivités des associations d'un petit air d'accordéon (13 juillet, fête du 11 septembre) !



Catherine Crueize

Pendant les vacances d'été, c'est Cathy qui s'est chargée de l'arrosage et de l'entretien de plantations, ainsi que le grand nettoyage de l'école.

REponses à vos QUESTIONS

BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage agissent de façon négative, les actes de civisme servent à régler à l'amiable les différends.

- LE TAPAGE NOCTURNE : selon une fourchette usuelle le tapage nocturne est le bruit inhabituel constaté entre 22h et 7h y compris le weekend. (tout bruit annoncé est mieux toléré : pensez à prévenir les voisins en cas de festivités exceptionnelles)
- BRICOLAGE-JARDINAGE : selon l'arrêté préfectoral du 26/04/1991, les horaires fixés pour les activités de bricolage et de jardinage : sont autorisées en respectant les horaires suivants : le samedi de 9h00 à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Peuvent être également considéré comme nuisance visuelle et olfactive, la fumée des brûlages et intempestifs.

Pensez-y, une solution amiable est toujours possible !

URBANISME

La Commune de SAINT BONNET LES ALLIER est couverte par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Billom Communauté depuis le 08 novembre 2019 et l'ensemble de ses prescriptions sont à respecter à l'occasion de travaux dans votre propriété.

Les demandes d'urbanismes sont instruites par le service ADS du Grand Clermont.

Une question ou précision : 04 44 44 60 90 tous les jours entre 9h et 12h

Quelles autorisations, pour quels travaux ? Trois situations sont à distinguer.

Travaux dispensés d'autorisation :

Dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, :

- des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas 5 m² ;
- des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles de la toiture...);
- des travaux de ravalement
- l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m² et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment ;
- des terrasses de plain-pied ;
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m² ;
- des murs de moins de 2 mètres

La déclaration préalable

Certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable. Il peut s'agir :

- de toute construction nouvelle entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m² et d'une hauteur inférieure à 12 mètres ;
- des extensions d'un bâtiment existant 40 m² si les travaux se situent dans la zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU(i).
- des murs d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 2 mètres ;

REponses à vos QUESTIONS

URBANISME SUITE

- des piscines non couvertes d'une superficie comprise entre 10 et 100 m² ou dont la couverture est supérieure à 1,80 m
 - des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle...)
 - des travaux de ravalement lorsque la commune a décidé de les soumettre à déclaration préalable,
- La construction d'un garage ; par extension de votre pavillon, d'une surface inférieure à 40 m², et situé dans la zone urbaine de votre commune une déclaration préalable sera également nécessaire.

Le permis de construire

Certains travaux de construction de plus grande importance impliquent un permis de construire. Il peut s'agir des cas suivants :

- la construction d'une maison ;
- les extensions de plus de 40 m² de surface Les travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² impliquent néanmoins le recours à architecte ;
- les abris de jardins dont la surface est supérieure à 20 m² ;
- les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol supérieure à 20 m², les terrasses couvertes (auvent ou toiture) créant une emprise au sol supérieure à 20 m² ainsi que les terrasses aménagées sur un balcon ;
- les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.

Si vous construisez votre maison dans un lotissement ayant fait l'objet d'un permis d'aménager, un permis de construire est toujours nécessaire dès lors que la demande indique que le terrain est issu d'une division.

- Le permis de construire peut être délivré : soit à compter de l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement ;
- soit à compter de l'autorisation de procéder à la vente ou à la location des lots avant exécution des travaux
- soit dès la délivrance du permis d'aménager sous réserve d'une mise en œuvre différée.
- **Cas particulier du changement de destination** : Il existe cinq catégories d'usage des locaux : habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, exploitation agricole et forestière, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

On parle de changement de destination lorsque l'usage d'un local est modifié. Par exemple, cela concerne la transformation d'un commerce en logement.

- Si les travaux modifient les structures porteuses ou la façade extérieure du bâtiment, le dépôt d'un permis de construire est nécessaire. Si ce n'est pas le cas, une déclaration préalable suffit.
- À l'intérieur de ces cinq destinations, se trouve des sous destinations. À titre d'exemple, la destination habitation comprend deux sous destinations, à savoir le logement et l'hébergement. Le changement de sous-destination au sein d'une même destination, n'est pas soumis pas à autorisation d'urbanisme.

Si un garage est aménagé pour en faire une chambre, il n'y a pas de changement de destination. Néanmoins, une autorisation d'urbanisme sera nécessaire puisque l'aménagement de cette pièce, implique la modification de l'aspect extérieur du garage par le changement de la porte, et entraîne une création de surface de plancher.

Un grand merci à Hélène, notre secrétaire de mairie pour son aide et ses précisions.

Le GALOPIN

Bar
Brasserie

26 Av. de l'Europe, 63370 Lempdes
Centre commercial Cora Lempdes

04 73 77 17 44

Du Fait Maison

LES MIDIS DU LUNDI AU SAMEDI

MAISON GRENOUILLE

Cuisiné . Gourmand . Responsable

Place de la Mairie, 63 Pérignat-es-Allier



1ÈRE ADJOINTE ET VICE
PRESIDENTE DU CCAS

Maryse TARRIT

Le CCAS a organisé un concours de dessin pour les enfants du village durant les vacances de printemps.

Il y a eu une douzaine de participants âgés de 3 à 14 ans et , ce n'est déjà pas si mal pour une première ... Les aînés ont été invités à voter ainsi que les membres du CCAS.

La remise des prix a eu lieu le 18 juin à 18h, ce qui a permis un moment de détente, de rencontre et de convivialité autour d'un verre, avec la présence d'une chanteuse amateur .



Au vu de la réussite de cet événement, nous réitérerons l'année prochaine avec certainement plus de participants

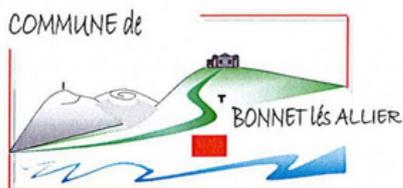


Les enfants ont reçu en **récompense** des **bons d'achats** dans le magasin **Cultura**. Les dessins, d'abord **exposés** dans le hall de la salle polyvalente, ornent maintenant l' **accueil de notre mairie**.

La **situation** sanitaire semblant **s'améliorer**, nous allons envisager, avec **optimisme**, de **futures activités**.

En attendant **prenez bien soin de vous** et continuez les **gestes de protection**.





Le 24/09/2021

Mairie - 14, Rue du Château
63800 SAINT-BONNET LES ALLIER

AVIS DU CCAS

AIDE AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Le CCAS de SAINT BONNET LES ALLIER a décidé de maintenir l'aide aux activités extrascolaires, pour les enfants de 3 à 16 ans, habitant la Commune de SAINT BONNET LES ALLIER.

Une augmentation de la participation est appliquée pour les personnes faisant partie des plus faibles tranches d'imposition.

La grille de l'aide attribuée est la suivante :

REVENU FISCAL DE REFERENCE	1 ENFANT A CHARGE	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE
Jusqu'à 32000€	45€	70€	80€	90€
32001 à 42000€	40€	50€	60€	70€
42001€ à 53000€	20€	25€	30€	35€
53001 € et plus	0€	0€	0€	0€

Les activités doivent se pratiquer sur la Communauté de Communes de Billom Communauté, sauf si elles sont non existantes sur le territoire.

Cette mesure ne concerne pas les enfants fréquentant le Centre Aéré de Pérignat es Allier « Môm's en loisirs » car une participation est directement reversée au Centre, par le biais de la convention de partenariat.

Un dossier de demande est à déposer en mairie pour chaque enfant au plus tard le 31 décembre 2021.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- * la fiche d'inscription 2021/2022 complétée et visée par les organismes déjà aidants (CE, CAF, Mutuelles, CNAS,...) des 2 parents;
- * dernière feuille d'imposition faisant apparaître le revenu fiscal de référence ;
- * le justificatif de l'activité pratiquée ;
- * un RIB.

La Vice-Présidente du CCAS

Maryse TARRIT.



Brèves de Travaux



Les travaux de la RD 81 sont terminés
et les 3 ralentisseurs sont en place.

Des emplacements de stationnement ont été matérialisés et des
espaces destinés à être végétalisés seront bientôt ornementés.

Une réflexion est en cours pour un **changement du plan de circulation**
et l'**installation d'autres dos-d'âne** dans les rues du village afin d'en
ralentir efficacement la vitesse.



Nous avons également demandé aux entreprises de
TP d'utiliser leur **surplus** de bitume pour **réparer**
partiellement l'entrée de la rue de la Challe



Sylvain a également participé à
l'**embellissement du village en créant des**
jardinières, comme celle devant l'église, à
divers endroits du village.



*Notre beau chemin
piétonnier*

Travaux réalisés à l'école



Aménagements intérieurs :
casiers à chaussures, portemanteaux, changement des radiateurs de certaines classes pour de plus performants et plus économiques en consommation d'énergie (derniers agencements prévus en 2022)

Aménagements extérieurs :
Sylvain, notre employé communal à également œuvré pour un embellissement de la cour, plantations florales décoratives, implantation d'arbres et surtout beaucoup travaillé pour réorganiser le coin « Jardin de Sylviane ». En septembre, un **bac à sable, bâché** la nuit, a fait son entrée dans les activités de vos bambins.

Cette année, l'école a participé au programme du SMVVA (syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon) sensibilisant les enfants à la protection environnementale, auquel participaient 32 communes.

Lors de la journée du 16 juin, organisée par l'inspection académique, le SMVVA et le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement), notre école a été qualifiée, par Madame L'Inspectrice de modèle de collaboration avec une municipalité, elle a convié les autres écoles à prendre exemple.



A VENIR...

Acquisition d'un **véhicule municipal** afin de permettre un meilleur fonctionnement de la partie technique et plus d'autonomie pour Sylvain.

Arrivée d'un **stagiaire** en classe de seconde au lycée de **Marmilhat**, il effectuera ses stages en entreprises **aux cotés de Sylvain**. Première période en novembre prochain .

SEMERAP

Leur intervention afin de **réparer le réseau d'évacuation des eaux de pluie** lotissement de **la Prade**.



Le Bar Tabac
26 Av. de l'Allier
63800 Pérignat-sur-Allier 09 85 06 64 72

**CHANGEMENT
DE
PROPRIÉTAIRE**

ATS AUVERGNE
Allo Taxi Sandrine



Nos certifications

- ✓ Véhicule TPMR
- ✓ Conventionné CPAM
- ✓ Véhicule climatisé

ATS Auvergne vous accompagne dans tous vos déplacements en toute sérénité.

www.taxis-tpmr.fr

contact@taxis-tpmr.fr

ALLO TAXI Sandrine Auvergne

Appelez-nous :
07 49 970 850

Nous rejoindre au :
06 07 807 997

SARL ATS AUVERGNE - 3 rue du 8 mai, 63670 Le Cendre - n° siret 892 462 789 000 17

Publié avec solocom.fr - 03 73 33 37 47 - imprimé par www.cromstock.com - 728 Avenue de Sevres - 41100 Evreux - Ne pas jeter sur la voie publique

A Coeur Fleuri

CHASSAIGNE Anais

Fleuriste Evenementiel
Location de décoration

06 85 57 10 11
63800 Perignat Es Allier

- ✓ Taxi
- ✓ Véhicule TPMR
- ✓ Transport de groupe (jusqu'à 7 personnes)
- ✓ Transport toute distance
- ✓ Transport scolaire
- ✓ Transport de colis

« Commune de stationnement
Saint-Bonnet-Les-Allier »



Transport de personnes avec enfants en poussette



Transport de personnes handicapées, en fauteuil roulant



Transport de personnes à mobilité réduite



Transport de séniors



Transport de personnes avec encombrants : instruments de musique, courses volumineuses, surf...



Transport scolaire



Transport de groupe

EARL LES LAPINOUS

(La boîte à n' 9eufs / Le lapin des roches)

VENTE D'OEUFS A LA FERME - LAPINS ENTIERS (17€) OU COUPÉS (19€) SUR COMMANDE, DIVERS CONDITIONNEMENTS

2,00€ les 6 - 3,50€ les 12

A la ferme : Ouvert les mercredis et vendredis après s-midi (14h00-19h00)

Vente le lundi en bas de Pérignat (17h00-19h00)



Florence & Bruno DURIF

Chemin Romain 63800 PERIGNAT SUR ALLIER 06 06 45 84 46 - 06 06 46 48 71

bruno.durif0886@orange.fr - africa.flo@orange.fr

SIRET : 53332502300018

La salle Polyvalente

Un projet multi facettes

Avancement du projet de rénovation de notre salle polyvalente

Le projet de rénovation de notre salle polyvalente décrit dans notre précédent bulletin avance !

Nous avons eu l'accord de principe sur les 3 demandes de subventions (départementales, régionales, territoires ruraux). Ces dernières nous seront officiellement attribuées lorsque nous aurons eu les premiers retours de notre dossier de consultation des entreprises (les appels d'offres pour les différents corps de métiers) qui vient d'être déposé.

Nous espérons démarrer les travaux en cette fin d'année. Ces travaux démarreront par le RDC (cantine) puis l'étage supérieur (la grande salle). Nous ferons en sorte de toujours bénéficier de l'un des deux niveaux pour assurer la continuité pour la cantine, nous évitant ainsi de louer un algéco pendant les travaux. Certaines activités de nos associations pourront ainsi être maintenues (gymnastique par exemple).

Rappel des principaux travaux :

- Isolation des murs et de la toiture, changement des fenêtres, changement du système de chauffage, qui devient réversible. Isolation de la cuisine par le sol (coté préau) et du plafond.
- Création de sanitaires pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et personnes en situation de handicap. Placard de rangement aux normes pour nos chaises/tables. Création d'un vestiaire pour libérer le passage en haut des escaliers, qui doit rester vide en cas d'urgence.
- Ajout de système audio pour nos animations.
- Aménagement de la cuisine : ajout de meubles de rangement.
- La cantine (au RDC): Création d'un espace cuisine et agrandissement en récupérant l'espace de l'ancien garage. Une partie de cette nouvelle pièce sera disponible pour nos associations.
- Ajout d'un brise-soleil sur la grande baie vitrée de cette cantine pour réduire l'effet du soleil sur cette pièce. Cette salle sera également équipée d'un système de chauffage réversible.

La salle Polyvalente

Voici une simulation de notre future salle polyvalente :



PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :

<u>COÛT TOTAL DE L'OPERATION (T.T.C.):</u>	396 342,00 €
<i>Coût total de l'opération (H.T.) :</i>	330 285,00 €
Subvention D.E.T.R. 2021 (30 % du montant H.T.)	99 085,00 €
Subvention FIC 2021 (25 % de dépenses subventionnables soit 276 250 € x 1,11)	76 659,00 €
Subvention Région Contrat Ambition Région (26,79 % du montant H.T.)	88 484,00 €
Total Subventions (80 % du montant HT)	264 228,00 €
Autofinancement de la Commune ou recours à l'emprunt	132 114,00 €

**La Bibliothèque Municipale
a eu le plaisir de vous
retrouver le
jeudi 2 septembre
à 16h30**

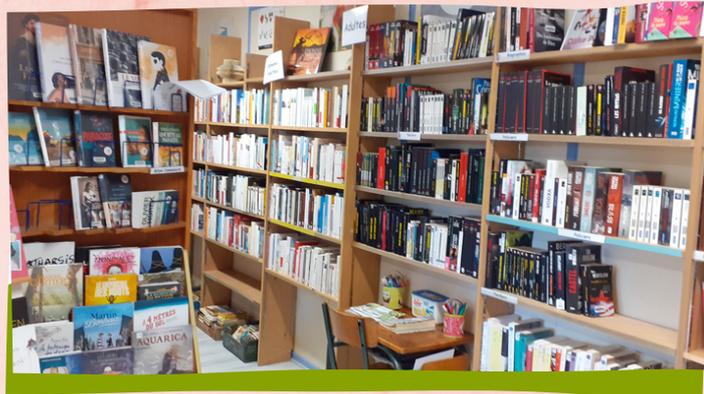
Vous pouvez à nouveau :

- Feuilletter, emprunter des livres,
- Découvrir les nouveautés : policiers, romans, jeux,
- Participer au prix Croc en Livres,
- Ouvrir les malles surprises du réseau Billom Communauté,
- Emprunter des jeux (animations pour vos anniversaires, week-ends en famille),
- Faire vivre la Bibliothèque de Rue toujours à votre disposition 24H/24H et 7Jours/7.

Et encore **merci à nos généreux donateurs** qui contribuent à renouveler notre fond.

Jours et Horaires d'ouverture :
Mardi et Jeudi
de 16h30 à 18h30
biblio.stbonnet@gmail.com
Tél. 04.73.68.80.60

Les bénévoles :
Evelyne SAURET, Isabelle DAFFIX et
Céline AUXERRE



La Maternelle

C'est la reprise !!!

Après une année scolaire, encore une fois bouleversée par ce satané virus, nous croisons les doigts pour retrouver enfin des conditions normales d'enseignement. Nous avons, malgré tout, pu emmener l'ensemble des élèves à Vulcania pour une journée découverte début juillet. Les enfants ont adoré .

Ce voyage a été offert aux familles grâce aux dons des parents à l'OCCE en début d'année, de la Municipalité, et des associations dont les bénévoles ne ménagent pas leur peine pour les petits. Nous avons également pu acheter 2 nouveaux vélos !! Merci à tous pour votre aide.

En ce début Septembre, il ne sera pas possible de décroiser pour éviter le brassage des élèves, les gestes barrières seront toujours en place, et les enseignants devront rester masqués en classe.

A propos du virus, je me permets à travers ce petit mot de remercier toutes les personnes pour leur soutien pendant ma convalescence à l'hôpital.

Pour cette nouvelle rentrée, 12 nouveaux élèves vont découvrir l'école. Nous avons accueilli les familles et ces futurs élèves, fin juin, afin de leur permettre d'appréhender au mieux leur arrivée dans une nouvelle structure, un nouvel emploi du temps...

Qu'ils sachent que toute l'équipe pédagogique aura à cœur, cette année encore, de leur faire apprécier ces moments d'école, afin qu'ils puissent garder d'excellents souvenirs de leur passage parmi nous et par l'acquisition de compétences scolaires spécifiques à leur âge.

Afin d'améliorer le quotidien des élèves, l'équipe enseignante remercie la Municipalité, pour l'aménagement extérieur de la cour (plantation d'un nouvel arbre, réaménagement du jardin pour remplacer les rondins de bois, un bac à sable est en projet)

Le jardin est magnifique et nous allons pouvoir profiter de nos plantations pour préparer de la bonne soupe de citrouille !!

Nous allons poursuivre ce travail de végétalisation de la cour, de décoration et de peinture avec les enfants.

Un grand merci à Sylvain pour son travail et sa bonne humeur.

Prenez soin de vous !!

Le Directeur
Thierry Darfeuille

Présentation du cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles Année scolaire 2021-2022

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

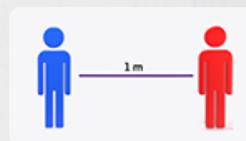
- **niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;**
- **niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les élèves ;**
- **niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;**
- **niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.**

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 (le niveau du protocole en Outre-Mer pourra être différent).

Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Les règles de distanciation physique



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas

Le Centre de Loisirs

Le **Centre de Loisirs de Pérignat-sur-Allier** a le plaisir d'accueillir les enfants de **7 h à 19 h**.

Désormais, le temps de **récré-animée** des petits comme des grands se déroulera **dans l'enceinte du centre de loisirs** et non plus dans la cour de l'école élémentaire.



SARL Ent. PORTAL Vincent
63800 LIGNAT

Tel: 06 17 90 52 52

SARL Ent. PORTAL Vincent
p vincent.portal@yahoo.fr

Siret : 84485040400022

vente et transport de terre végétale, sable, graviers ...
Terrassement - Démolition - Dessouchage
Travaux d'aménagement
Location de bennes
Location de camion et engins avec chauffeur
Transport



PHARMACIE ES ALLIER

MATERIEL MEDICAL LOCATION - VENTE

63800 PERIGNAT-SUR-ALLIER

04 73 69 58 46 - PHARMACIEESALLIER63@GMAIL.COM

**LIVRAISON
A DOMICILE**

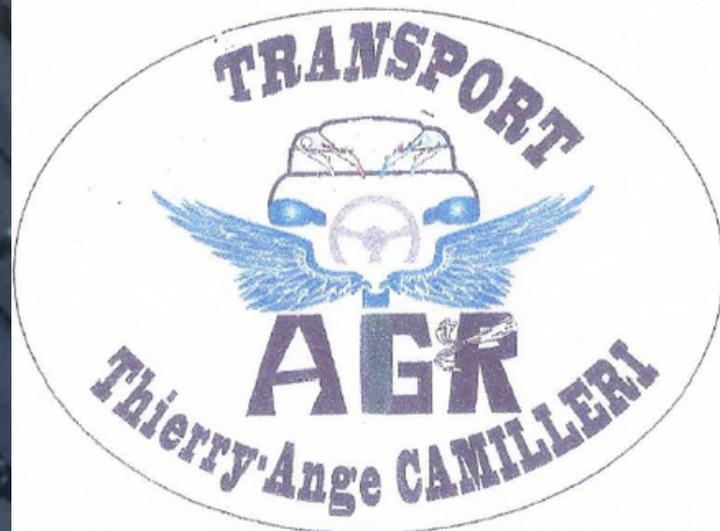
Zinguerie Couverture Etanchéité

TDZing

BARTOUX Lucas
Le bourg
63800 St Bonnet Lés Allier

tdzing@live.fr

06.13.81.92.40



TRANSPORT COLIS EXPRESS TOUTES DISTANCES
35 AVENUE VERDIER DE LA TOUR 63670 LE CENDRE
06.04.52.10.96 // T.CAMILLERI@SFR.FR

LES ASSOCIATIONS...

Envie d'acheter un Ordi ?
Envie de découvrir l'informatique?
Fabrice DUMONT se propose de vous
aider pour faire vos premiers pas!



Avec **Enfa'Randole***

Les manifestations reprennent de plus belle :
30 octobre : **Halloween** avec le CCAS de St-
Bonnet-Lès-Allier,

14 ou 21 novembre : **Bourse** aux Jouets et
Puériculture,

3 décembre : **Noël** et ses animations

Mardi Gras,

Kermesse...

Bref, plein de RDV pour toute la famille, avec les
différents acteurs de nos deux communes.

(*section de l'Amicale Laïque de Pérignat pour les
écoles du RPI, celle-ci reverse la totalité des
bénéfices aux deux écoles



enfa.randole@gmail.com

***Envie de nous
rejoindre ?***



Amicale Laïque

2020 / 2021 : une saison blanche pour l'Amicale Laïque

Tout est dans le titre, ou quasiment. Certes, nous avons contribué, sous l'égide de la Municipalité, à la mise en place de la Fête au Village du 12 septembre 2020. Mais nous n'avons rien organisé depuis le 23 février 2020 et une sortie à Escape Hunt.

Un an et demi. Une éternité ...

Nous espérons de tout cœur que le pire soit derrière nous. Aussi, nous abordons cette nouvelle saison avec un optimisme raisonné.

26 septembre 2021 – Assemblée Générale.

Premier rendez-vous de l'année, notre AG : renouvellement du bureau, bilan moral et financier, accueil des nouveaux bénévoles, ébauche du calendrier, nous allons faire comme si tout allait redémarrer.

03 octobre 2021 – Randonnée familiale.

Plus de 40 participants petits et grands lors d'une petite randonnée du dimanche matin. Avec 2 parcours de 6 et 10 km autour de notre village, et à l'arrivée le verre de l'amitié a été servi dans la bonne humeur et au chaud car la pluie nous a accompagnée, Un agréable moment un agréable moment !

La suite du programme sera établie avec vous, lors de notre Assemblée Générale. Nous espérons bien sûr pouvoir à nouveau proposer notre vide-greniers. Peut-être pourrons-nous aussi, avec 2 ans de retard, fêter enfin nos 40 ans ! Seule certitude pour l'heure : il n'y aura pas notre traditionnel réveillon, ni aucune autre manifestation à la salle polyvalente au cœur de l'hiver, celle-ci sera indisponible.

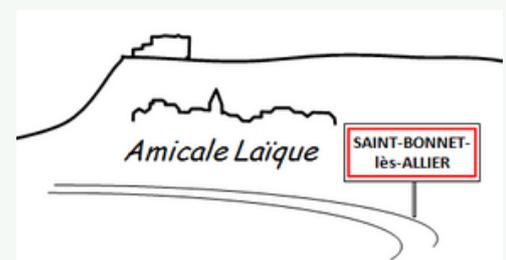
Nous espérons vous revoir très vite, dans les meilleures conditions, mais avant tout, nous espérons que vous traverserez cette période du mieux possible.

Le Bureau,

Pour nous contacter et nous suivre :

amicale.stbonnet@gmail.com

<https://www.facebook.com/Amicale-Laique-St-Bonnet-810352815774902>

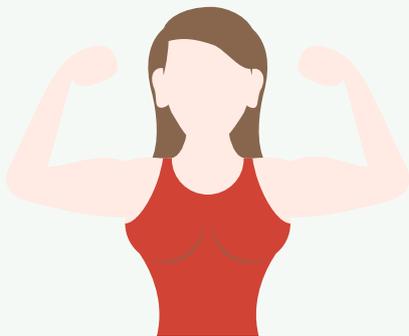


Bien Vivre à Saint Bonnet

L'association « **Bien Vivre à Saint Bonnet** » a commencé l'année 2021, avec son **traditionnel challenge de pétanque**, qui s'est déroulé le **samedi 4 septembre** après-midi, en bas du village. La **journée** avait pourtant **bien commencé, le soleil était de la partie, les joueurs, petits et grands étaient présents, l'ambiance était festive...** Et pourtant, **au moment de la remise des prix, la pluie s'est immiscée** parmi nous, ce qui nous a empêché de clôturer cette belle journée, avec le pot de l'amitié offert par l'association. Nous **remercions** bien évidemment les **participants**, nous **félicitons les gagnants** et nous vous **attendons aussi nombreux et motivés l'année prochaine.**



L'**assemblée générale** se tiendra le **dimanche 26 septembre à la salle polyvalente**, les invitations vous seront communiquées. Nous espérons vous y voir nombreux, afin d'échanger sur les animations que nous souhaitons mettre en place pour les prochaines années, nous sommes bien évidemment ouverts à toutes propositions et **si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous êtes les bienvenus.**



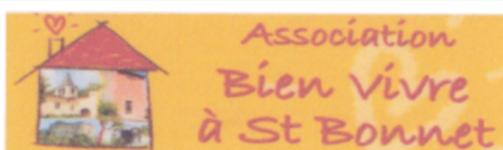
La **Section Gymnastique** et le **Club des Anciens du Village** ont repris du service eux aussi (dans le respect des règles sanitaires).

Le **vendredi soir** pour les cours de **PILATE** et de **FITNESS** et le **jeudi après-midi** (une semaine sur deux) pour le CLUB.

Ambiance festive garantie !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

par mail « **bienvivreasantbonnet@gmail.com** »
par téléphone au **06 63 79 14 63** ou au **06 06 46 48 71.**



**Bonne rentrée et belle année
à vous et à très vite !**

Comité des Fêtes

Il était une fois, à Saint Bonnet lès Allier, des habitants qui **aimaient vivre ensemble** et faire la fête. Certains se mirent donc en tête de créer par une belle journée de juillet : **le Comité des Fêtes**. Résumé en trois mots, cela pourrait donner **convivialité, dynamisme et partage**, trois valeurs défendues par les premiers membres de son bureau et les nombreux bénévoles.

Dans un contexte de transformation de la société, des usages, des générations, et celui de la transition numérique, il apparaissait important de doter notre village d'un Comité des Fêtes, à l'instar de ce qui se pratique partout ailleurs, avec pour objectif d'**accroître la cohésion villageoise**, et de **renforcer les valeurs trans-générationnelles**, en complément du **formidable travail assuré depuis de longues années par les associations déjà existantes**.

C'est en pensant d'abord et avant tout à chaque Saint Bonnetoise et Saint Bonnetois, que le Comité a organisé au pied levé la **soirée de la Fête Nationale**. Une mobilisation inouïe de ses membres et bénévoles a permis de faire vivre à plus d'**une centaine de personnes, petits et grands, de tous âges, un moment inoubliable**.

La **Confrérie de Saint VERNY et son Président y ont présenté les vins et l'Histoire du pays**, qui sont le patrimoine vivant de notre terroir. Nous tenons à les remercier pour avoir su faire vivre leur **passion dans les cœurs (et les palais) des villageois**.

Entre **lâcher de ballons, quizz historique, et DJ survolté**, la soirée fut excellente pour toutes celles et ceux qui y participèrent.

Dans la lignée de cet évènement, le Comité organisa la **Fête du Village le 11 septembre**, un évènement qui fera date tant il y eut de **monde** lors de cette **journée festive, foraine et musicale**. Les fans de sport purent assister aux **retransmissions des matchs**, les **enfants défilèrent en vélos décorés** dans le village, et au son de **l'accordéon** l'après-midi défila jusqu'au dîner où un **bœuf à la broche et un aligot délicieux** attendaient tous les gourmands.

Nous **remercions** toutes celles et ceux qui purent rendre cette journée possible. Ils sont le cœur de la cohésion villageoise. Un grand merci également pour les emails et messages reçus dans lesquels vous avez exprimé votre **enthousiasme et satisfaction** suite à cette belle journée.

Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour d'autres beaux évènements !

Festivement vôtre,
Le Comité des Fêtes.



BILLOM COMMUNAUTE

Billom Communauté regroupe 25 communes et compte 26 000 habitants.

En 2020, c'est 9 439 917 € de recettes de fonctionnement et 8 901 807 € de dépenses de fonctionnement. C'est 201 169 ,50 € de subventions versées.

Intitulé de la fonction	Dépenses Fonctionnement DF	Recettes Fonctionnement RF	« coût » du service (DF-RF)	Dépenses Investissement DI	Recettes Investissement RI
<i>Opérations non ventilables (AC, FNGIR, recettes fiscales, dotations Etat, emprunt...)</i>	2 249 999,09	5 212 808,67		141 713,90	400 000,00
Administration gen. De la collectivité	707 910,36	70 135,77	637 774,59	124 273,69	157 345,35
Assemblée locale	135 893,23	0,00	135 893,23	0,00	0,00
Ecole de musique	326 904,80	162 950,94	163 953,86	4 136,64	6 870,62
Réseau de bibliothèques	117 332,93	6 588,20	110 744,73	34 652,36	27 382,90
Action culturelle	95 158,36	33 060,25	62 098,11	2 956,64	514,51
Centre aquatique	742 724,56	172 805,24	569 919,32	24 686,08	15 155,66
Coordination enfance jeunesse	70 793,70	47 476,13	23 317,57	7 512,52	11 190,81
Insertion	25 440,00	0,00	25 440,00	0,00	10 000,00
Gens du voyage	89 594,58	53 451,37	36 143,21	6 522,00	3 374,20
Relais Assistantes Maternelles	151 474,66	103 451,73	48 022,93	5 607,25	3 452,92
les Multi accueil	641 893,93	310 641,90	331 252,03	376 277,19	21 459,71
Habitat	83 571,30	27 862,00	55 709,30	9 844,56	12 475,98
Transports	32 333,04	2 186,91	30 146,13	0,00	0,00
Collecte et traitement des Ordures Ménagères	2 947 963,00	2 942 119,00	5 844,00	0,00	0,00
PLUH	46 999,52	17 993,00	29 006,52	208 168,54	232 646,72
Voirie	4,50	0,00	4,50	301 028,03	0,00
Rivières/ANC rehab./ADS	161 342,32	134 138,59	27 203,73	0,00	349,00
CT Jauron Litroux	31 390,61	17 759,51	13 631,10	1 878,58	284,14
Espace Naturel Sensible Puy de Mur	1 693,02	0,00	1 693,02	135,05	1 659,44
Interventions économiques	21 874,94	0,00	21 874,94	15 231,62	15 231,62
Locaux commerciaux	15 876,71	53 822,55	-37 945,84	0,00	0,00
Tourisme Pays d'Art et Histoire	203 638,21	70 665,82	132 972,39	6 327,20	8 476,28
	8 901 807,37	9 439 917,58		1 270 951,85	927 869,86

ENVIRONNEMENT	
GEMAPI	2 bassins versants/245 km de cours d'eau
SPANC	260 installations ANC/110 contrôles/1 installation ANC réhabilitée
PLAN CLIMAT	1 plan/29 actions
ESPACES NATURELS SENSIBLES	369 ha/1 sentier thématique/17 espèces protégées
CULTURE	
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	19 bibliothèques/106 bénévoles/2 coordonnatrices/2 426 lecteurs/71 312 documents/1 474 jeux
SAISON CULTURELLE	Ciné-goûters/Le petit Journal/Le Pays d'Art et d'Histoire/Manifestations culturelles

ECOLE DE MUSIQUE	4 lieux d'enseignement/293 élèves/25 enseignants/11 ensembles musicaux/12 instruments enseignés
ENFANCE JEUNESSE	
MULTI-ACCUEIL LES PITCHOUNS	12 agents/68 enfants accueillis/197 jours d'ouverture
LE RELAIS PETITE ENFANCE	3 animatrices/186 assistantes maternelles agréées/121 temps collectifs sur 10 communes/14 groupes de parole et d'échanges de pratiques/189 rendez-vous familles
COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	9 bourses coup de pouce/1 soirée jeunes à la piscine contre 5 habituellement
TOURISME-PATRIMOINE	
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	36 visites/517 visiteurs/2 conférences/1423 élèves
TOURISME	Maison du Tourisme/Voie verte et véloroute 70/valorisation touristique du Val d'Allier
AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT	
ECONOMIE	9 porteurs de projet accueillis/83 830 € de prêts
HABITAT	35 dossiers financés/311 554 € mobiliés
URBANISME	PLUI/867 actes d'urbanisme/492 déclarations d'intention d'aliéner
MOBILITE	Loi d'orientation/bus des montagnes/transport des scolaires à la piscine
EQUIPEMENT SPORTIF	
Centre aquatique	48 078 usagers
SOCIAL	
AIRE D'ACCUEIL	95 % occupé par les gens du voyage
SANTE	Contrat Local de Santé

De nombreuses actions sont mises en œuvre au service de la population parmi lesquelles il convient de souligner :

CULTURE

- **Une école de musique intercommunale** avec des lieux d'enseignement à Billom, Chignat, Vertaizon, Mur-sur-Allier, Pérignat-sur-Allier et Saint-Dier. 12 instruments différents (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, accordéon, piano, batterie, percu et tambour, guitare et guitare basse) avec cours individuels, pratiques collectives, cours spécifiques et de harmonies partenaires.

Contact : Frédéric Germot 06 72 23 85 89

Frederic.germot@billomcommunaute.fr



- **Des cinés-goûters** sont organisés à chaque période scolaire, via Ciné-parc, à la briqueterie de St-Dier ainsi qu'une programmation de différents spectacles notamment dans la cadre du « Festival des Automnales » ou de « Voix Romanes » et soirées courts-métrages

Contact : Chloé Taris 04 73 79 88 27
culture@billomcommunaute.fr



- **Le réseau des bibliothèques** met un fonds de livres et de jeux à disposition de la bibliothèque et vient compléter les acquisitions faites par votre commune, des animations proposées aux usagers tout au long de l'année : soirées jeux, prix des lecteurs, lectures à voix haute, bébé lectures...

Contacts Agnès Berton
agnes.berthon@billomcommunaute.fr et Sophie Simonini
sophie.simonini@billomcommunaute.fr 04 73 79 88 28



JEUNESSE

- Il existe des « Bourse coup de pouce » pour aider les jeunes de 15-20 ans (sous conditions de revenus)
 - ✓ 250 € pour passer le code de la route
 - ✓ 200 € pour passer le BAFA

En contre-partie, 20 h d'actions citoyennes sont demandées. Elles sont souvent réalisées dans des centres de loisirs, dans une bibliothèque, à la mairie, aux services techniques ou encore dans une association...



- A chaque période scolaire, le centre aquatique est réservé un soir pour les 11-17 ans. L'entrée est à 1 € et du matériel ludique est mis à leur disposition.
- Des aides de la CAF sont possibles pour réaliser un projet culturel, social ou sportif portés par des jeunes de 12-17 ans dans le cadre de « Projet'oi »
 Contact Marie-Noëlle ESCURIET au 04 73 70 73 23
 jeunesse @billomcommunaute.fr



PETITE ENFANCE/ENFANCE

- Un Relais Petite Enfance, guichet unique, vous aide à trouver un mode de garde pour votre enfant de 0-4 ans. Il s'occupe notamment d'attribuer, sur pré-inscriptions, les places aux deux multi-accueil du territoire : les Pitchouns à Chignat (service communautaire) et Les Petits Dômes à Glaine-Montaigut (crèche associative à gestion parentale). Les animatrices vous accompagnent également sur les démarches administratives et juridiques pour embaucher une assistante maternelle ; pour les assistantes maternelles elles-mêmes et animent notamment divers ateliers pour les 0-3 ans sur le territoire.

Contact : Catherine PHALIP au 04 73 73 43 28
ram@billomcommunaute.fr



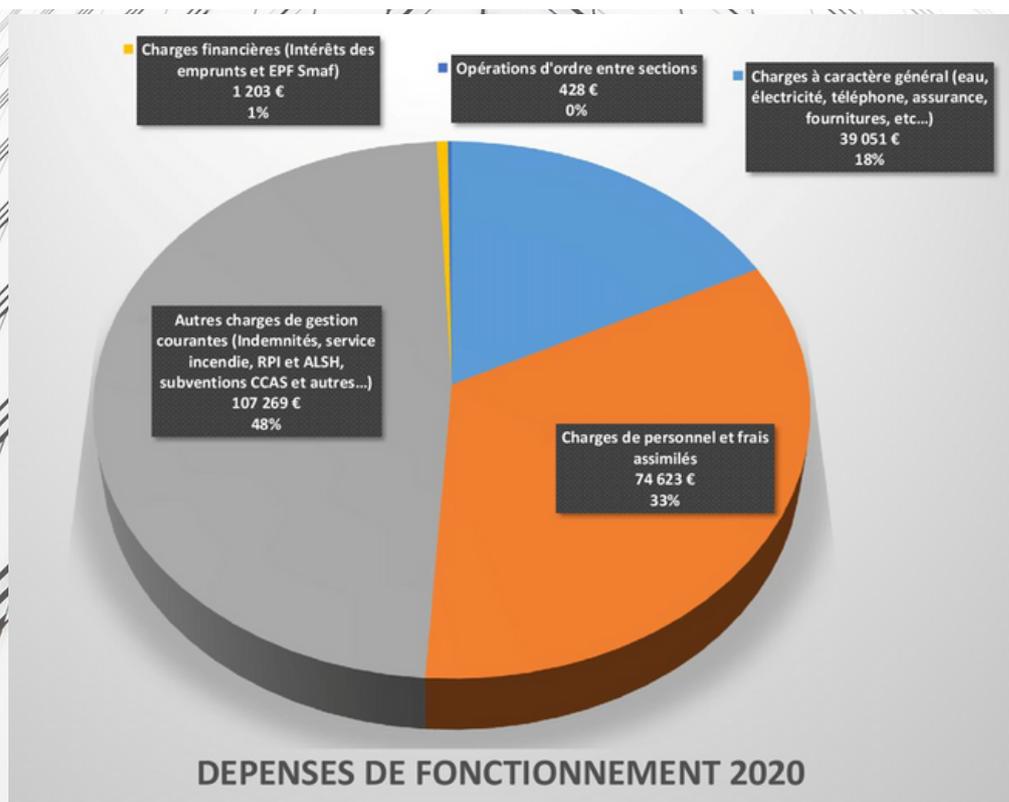
BUDGET de la COMMUNE

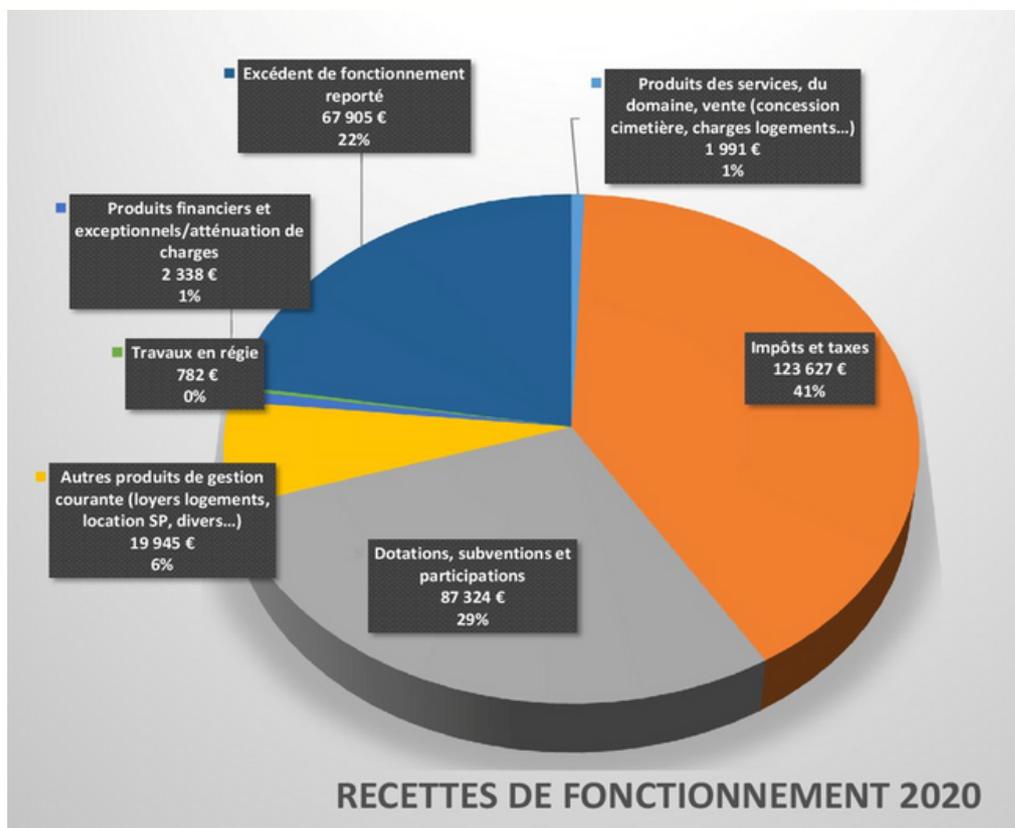
LE BUDGET DE LA COMMUNE

Fonctionnement : réalisations 2020 et prévisions 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2020	Prévisions 2021
Charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, assurance, fournitures, enfouissement télécom rue de la Challe, etc...)	39 051 €	74 759 €
Charges de personnel et frais assimilés	74 623 €	82 960 €
Autres charges de gestion courantes (Indemnités, service incendie, RPI et ALSH, subventions CCAS et autres...)	107 269 €	99 616 €
Charges financières (Intérêts des emprunts et EPF Smaf)	1 203€	1 090 €
Opérations d'ordre entre sections	428 €	839€
Virement à la section d'investissement		57 958 €
TOTAL	222 576 €	317 222 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2020	Prévisions 2021
Produits des services, du domaine, vente (concession cimetière, charges logements...)	1 991 €	2 050 €
Impôts et taxes	123 627 €	122 636 €
Dotations, subventions et participations	87 324 €	81 049 €
Autres produits de gestion courante (loyers logements, location SP, divers...)	19 945 €	21 150 €
Produits financiers et exceptionnels	2 338 €	0 €
Atténuations de charges		4 000 €
Travaux en régie	782 €	5 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	67 905 €	81 337 €
TOTAL	303 913 €	317 222 €

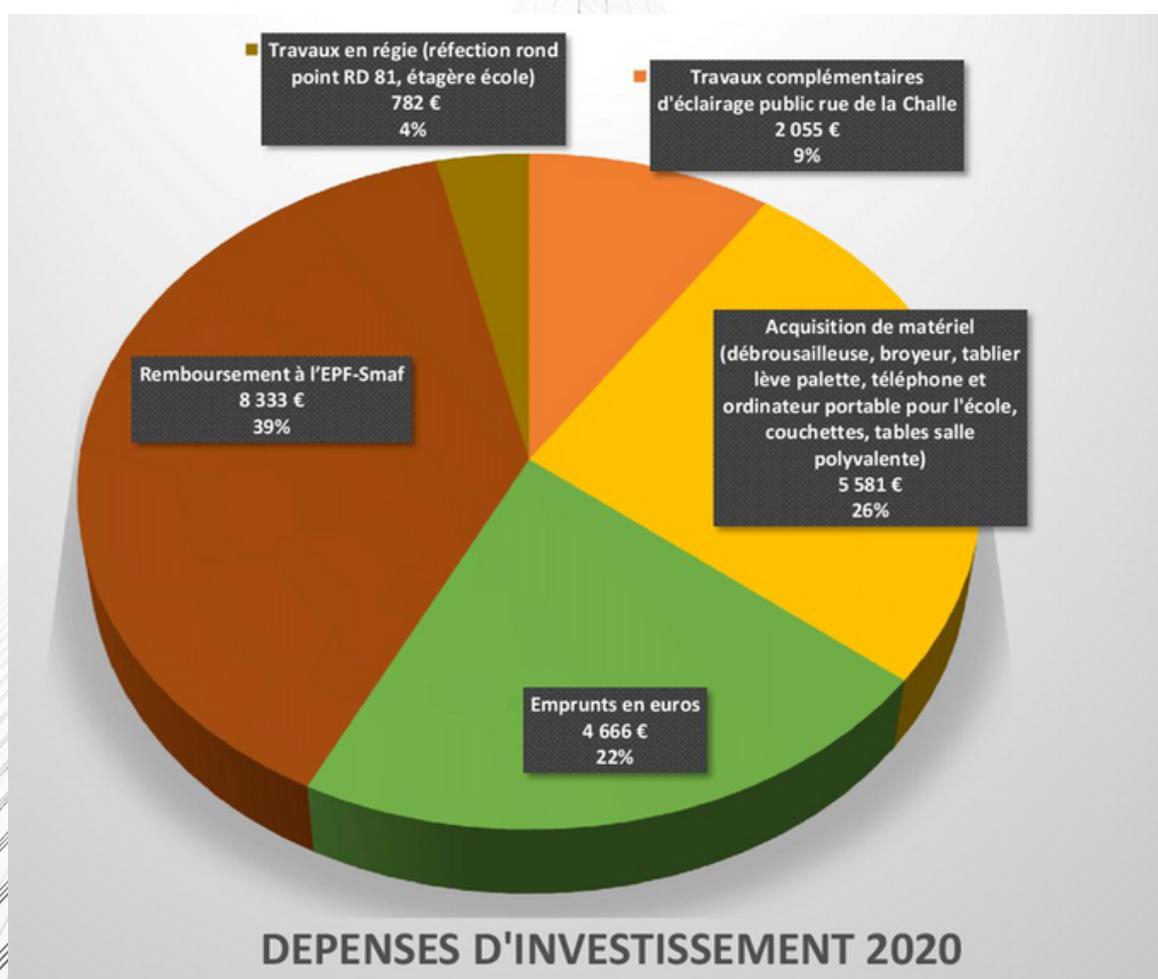


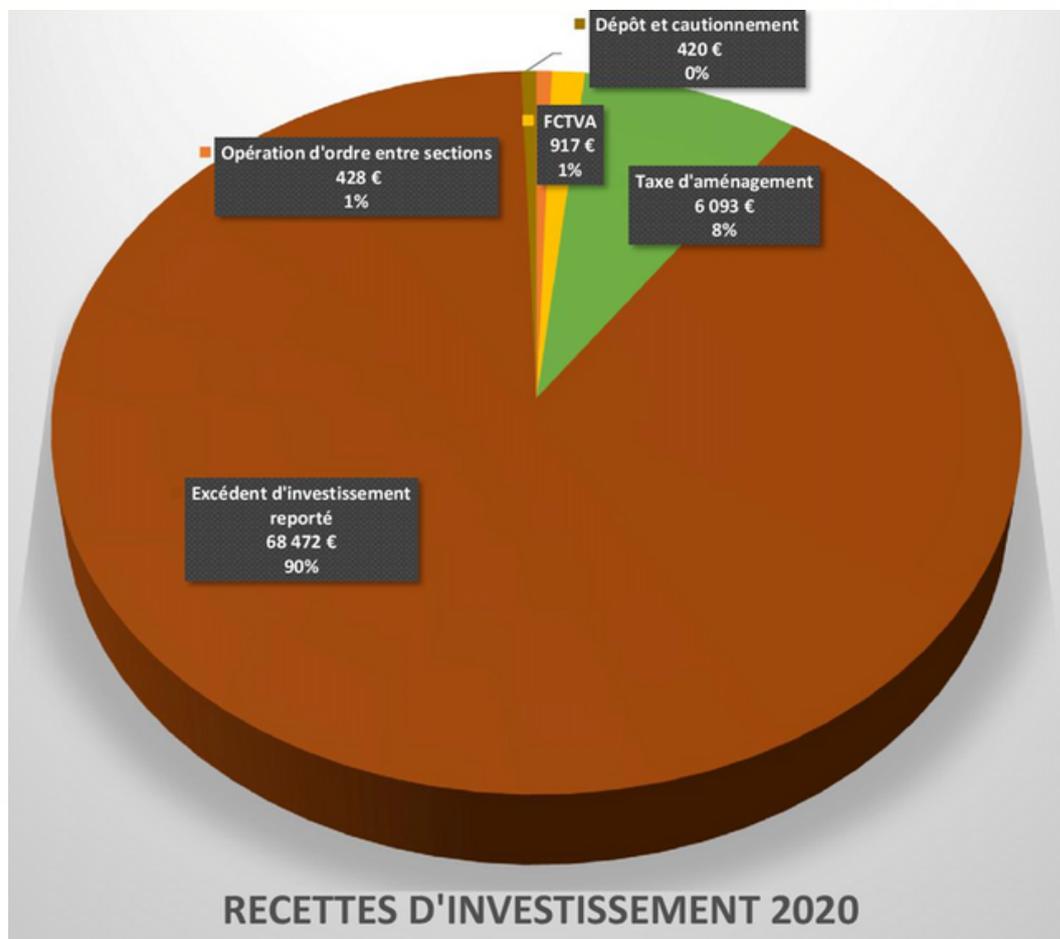


Investissement : réalisations 2020 et prévisions 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisations 2020	Prévisions 2021
Aménagement en traverse RD 81 2ème tranche		40 800 €
Aménagement chemin à la Prade		9 502 €
Aménagement de la cour de l'école (avec arbres et jardinières)		2 500 €
Travaux eaux pluviales La Prade		9 500 €
Bâtiments divers		4 000 €
Acquisition de matériel (2020 : débroussailleuse, broyeur, tablier lève palette 2021 : défibrillateur, extincteurs, plan d'évacuation avec travaux électriques, outillage, matériel informatique, mobilier, véhicule utilitaire)	5 581 €	8 256 €
Rénovation de la salle polyvalente		330 000 €
Eclairage public et réseaux secs Rue de la Challe	2 055 €	25 944 €
Illuminations de Noël		4 200 €
Accessibilité		1 500 €
Emprunts en euros	4 666 €	4 668 €
Travaux en régie	782 €	5 000 €
Logiciel informatique comptabilité mairie		420 €
Dépôts et caution		1 145 €
Opérations d'ordre terrain EPF-Smaf		56 310 €
Acquisition terrain EPF-Smaf		4 710 €
Remboursement à l'EPF-Smaf	8 333 €	2 051 €
TOTAL	21 417 €	510 506 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisations 2020	Prévisions 2021
Subventions d'investissement (défibrillateur , éclairage public)		7 687 €
FCTVA	917 €	910 €
Taxe d'Aménagement	6 093 €	6 138 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €
Excédent d'investissement reporté	68 472 €	54 912 €
Dépôt et caution	420 €	1 145 €
Virement de la section d'exploitation		57 958 €
Opération d'ordre terrain EPF-Smaf		56 310 €
Emprunts en euros		324 607 €
Opérations d'ordre entre sections	428 €	839 €
TOTAL	76 331 €	510 506 €





L'exécution budgétaire de l'année 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Fonctionnement	222 576,08 €	303 913,33 €	+ 81 337,25 €
Investissement	21 418,72 €	76 331,30 €	+ 54 912,58 €

Note explicative du budget primitif communal 2021

Le compte administratif 2020 a été voté à l'unanimité et le budget 2021 a été voté par 10 voix pour et 1 voix contre en conseil municipal lors de la réunion du 9 avril 2021. Le budget principal de la commune s'équilibre à 317 222,25 € en section de fonctionnement et à 510 506,50 € en section d'investissement.

Pour la section d'investissement, la Commune prévoit les travaux suivants :

- ⇒ Rénovation de la salle polyvalente (330 000 €)
- ⇒ Illuminations de Noël (4 200 €)
- ⇒ Aménagement en traverse RD 81 2ème tranche (40 800 €)
- ⇒ Eclairage public et réseaux secs rue de la Challe (25 944 € + 26 400 € en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux télécom)
- ⇒ Mise aux normes accessibilité (1 500 €)
- ⇒ Travaux sur les bâtiments communaux (4 000 €)
- ⇒ Aménagement de la cour de l'école (avec arbres et jardinières 2 500 €)
- ⇒ Acquisition de matériel (défibrillateur, extincteurs, plan d'évacuation avec travaux électriques, outillage, matériel informatique, mobilier : 5 756 €)

- ⇒ Véhicule municipal (2 500 €)
- ⇒ Travaux eaux pluviales à la Prade (8 700 €)
- ⇒ Aménagement chemin à la Prade (9 502 €)
- ⇒ Logiciel informatique comptabilité mairie (420 €)
- ⇒ TVA Rétrocession par l'Epf Smaf des parcelles AA 50 et 51 (4 079 €)

Les opérations patrimoniales (écritures comptables) pour le rachat des parcelles à l'EPF Smaf sont inscrites en recettes et en dépenses pour un montant de 56 310,50 € (rajoutées au budget après la réunion à la demande de la trésorière).

Une subvention FIC a été obtenue pour l'enfouissement des réseaux télécom de la rue de la Challe (6 937 €) ainsi que pour l'achat et la pose du défibrillateur (750 €).

Pour le projet de rénovation de la salle polyvalente, des subventions FIC, REGION et DETR ont été sollicitées pour un montant total de 220 800 € (soit 80 % du projet HT). Ces recettes n'ont pas été inscrites au budget 2021 car l'accord définitif n'a pas été donné.

Un emprunt d'équilibre de 324 606,17 € est donc inscrit en attendant un plan de financement plus précis. Sur ce projet, le reste à charge de la commune devrait s'élever au final à 110 400,00 €.

Taux des taxes locales 2021

Pour 2021, la Commune n'augmente pas le taux des taxes locales. Le produit fiscal attendu s'élève à 97 803 €.

Pour la taxe foncière (bâti), le taux de référence de 36,37 % se compose du taux 2020 (soit 15,89 %), plus du taux du département de 2020 (soit 20,48 %) pour prendre en compte la réforme de la fiscalité directe locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	36,37 %
Taxe foncière (non bâti)	122,88 %



Théo MEYNIER
 Tél : 06.65.61.94.82
 theo.meynier@yahoo.com

Saint Bonnet es Allier ,63800
 Siret : 887 917 169 00013

Intermarché

contact

8 rue Bellerive Route de Cournon, 63800
Pérignat-sur-Allier 04 73 69 55 80



Institut Catherine Beauté

04-73-62-03-91
sur Rendez-vous

Epilations, Soins
Maquillage, Manucure

10 Avenue de l'allier
63800 PERIGNAT / ALLIER

RAPPELS ...



BUS des Montagnes

Le bus des montagnes reprend son service pour vous amener au marché de Billom les lundis matin. Rendez vous au rond point à 9h et retour depuis Billom arrêt Clos bijou à 11h00.

CALENDRIER 2021 /2022

<u>Sept</u>	<u>Oct</u>	<u>Nov</u>	<u>Déc</u>	<u>Janv</u>	<u>Févr</u>	<u>Mars</u>	<u>Avr</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juil</u>
06	04	08	06	03	14	14	11	09	13	11
20	18	22	20	17	28	28	25	23	27	25
				31						

Rappel : 2€ le trajet, 4 pour aller/retour- les chèques Mobiplus sont acceptés

Le maire et ses adjoints, à tour de rôle, auront le téléphone d'astreinte, accessible en

Cas d'urgence
UNIQUEMENT
24h/24, 7j/7, au
numéro suivant :
06 62 09 25 09



RAPPEL
Police 17
Pompiers 18
Samu 15

Etat Civil



DECES

Monsieur **René DAUDET** le 25 / 01 / 2021
Ancien conseiller municipal puis Premier adjoint 1967 à 1995

Monsieur **Claude GUILLAURY** le 12 / 03 / 2021
Ancien conseiller municipal de 1995 à 2008

La municipalité et les villageois les remercient pour leur investissement pour le bien être du village

Madame **Lucienne Langlais** le 10 /09/2021

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles



PACS

Monsieur **Willy BOMPART** et
Madame **Pauline LAURENT**
unis le 10/07/2021
demeurant 5 les terrasses de la Challe Sincères
Félicitations



NAISSANCE

James BERLAND
né le 10 /02/2021
Bienvenu dans notre village et
félicitations à ses parents
Julien et Lisa ainsi qu'à sa grande sœur Evy

Mairie de Saint-Bonnet-lès-Allier
14, rue du Château
63800 Saint-Bonnet-lès-Allier
04 73 68 16 97

La mairie est ouverte au Public
Le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le vendredi de 13h30 à 19h00

mairie.stbonnetlesallier@orange.fr

www.saintbonnetlesallier.fr

Directeur de publication et
responsables de rédaction

Emeric DECOMBE

Service de communication de
la Mairie de St Bonnet lès Allier

Sabrina BONHOMME

et **Fabrice DUMONT,**

Participation d'**Hélène HERNANDEZ**
Imprimé en mairie sur papier classique
et distribué en boîte aux lettres
pour 30 exemplaires, communiqué
par courriel en format PDF.

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Saint Bonnet-lès-Allier



Nous sommes heureux de vous tenir informé via la **page Facebook** de la Mairie, sur laquelle, vous pourrez consulter les **actualités** de votre village ainsi que les dates importantes de vos **activités** au sein de la commune.

Partagez avec vos voisins, vous n'êtes pas tous abonnés ;)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Dans le cadre de la réglementation et afin de faire exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO via l'adresse email suivante : dpo.stbonnetlesallier@orange.fr

Pour en savoir plus sur vos droits dans le cadre de la réglementation, consultez vos droits sur le site de la CNIL